



**Nouveau partenariat pour le  
développement de l'Afrique (NEPAD)**

**Programme détaillé pour le  
développement de l'agriculture africaine  
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture**

**Division du Centre d'investissement**

## **GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA**

**TCP/CMR/2906 (I)  
(NEPAD Ref. 04/05 F)**

**Volume IV de IV**

**PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE**

**Développement de la filière des palmeraies à huile villageoises**

*Novembre 2004*



**CAMEROUN: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA**

**Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)**

*Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)*

**Volume II: Appui au développement de la production de maïs**

**Volume III: Appui au développement de la filière viande bovine**

**Volume IV: Développement de la filière des palmeraies à huile villageoises**



## PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU PDDAA-NEPAD

**Pays:** Cameroun

**Secteur d'activité:** Agriculture

**Titre du projet proposé:** Développement de la filière des palmeraies à huile villageoises

**Zone du projet:** Cinq provinces du pays situées dans la forêt humide

**Durée du projet:** 5 ans

**Coût estimé:** Coût en devises..... 23,9 millions de dollars EU  
Coût en monnaie locale ..... 12,9 millions de dollars EU  
**Total.....36,8 millions de dollars EU**

**Financement envisagé:**

<i>Source</i>	<i>Millions de FCFA<sup>1</sup></i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	3 865	7,36	20
<i>Institution(s) de financement</i>	11 593	22,08	50
<i>Bénéficiaires</i>	3 864	7,36	30
<b><i>Total</i></b>	<b><i>19 322</i></b>	<b><i>36,80</i></b>	<b><i>100</i></b>

---

<sup>1</sup> Equivalence monétaire:  
 Unité monétaire = franc CFA (FCFA)  
 1 \$EU = 525 FCFA  
 100 FCFA = 0,19 \$EU



# CAMEROUN

## Profil de projet d'investissement bancable du PDDAA–NEPAD

### « Développement de la filière des palmeraies à huile villageoises »

---

#### Table des matières

Abréviations.....	iii
<b>I. CONTEXTE DU PROJET.....</b>	<b>1</b>
A. Origine du projet .....	1
B. Généralités.....	1
<b>II. ZONE DU PROJET.....</b>	<b>3</b>
A. Description .....	3
B. Aspects agro-écologiques et environnementaux.....	4
<b>III. JUSTIFICATION DU PROJET.....</b>	<b>4</b>
<b>IV. OBJECTIFS DU PROJET.....</b>	<b>5</b>
<b>V. DESCRIPTION DU PROJET.....</b>	<b>6</b>
<u>Composante 1: Augmentation de la production et de la productivité du palmier à huile.....</u>	<u>6</u>
<u>Composante 2: Développement des infrastructures et équipements, et renforcement des capacités de transformation, de stockage et de commercialisation des produits du palmier à huile.....</u>	<u>7</u>
<u>Composante 3: Appui à l'émergence et au renforcement d'organisations professionnelles et interprofessionnelle du palmier à huile .....</u>	<u>8</u>
<b>VI. COÛTS INDICATIFS.....</b>	<b>10</b>
<b>VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES.....</b>	<b>10</b>
<b>VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS.....</b>	<b>11</b>
<b>IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS ET STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>12</b>
A. Comité de pilotage .....	12
B. Mise en place des infrastructures et équipements .....	12
C. Appui à l'interprofession .....	13
D. Études .....	13
<b>X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE.....</b>	<b>14</b>
<b>XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES.....</b>	<b>14</b>
<b>XII. HYPOTHÈSES ET RISQUES POTENTIELS.....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>17</b>
Annexe 1: Carte de la zone de production et d'extension du palmier à huile au Cameroun .....	19
Annexe 2: Critères de sélection validés pour le Projet de développement de la filière des palmeraies à huile villageoises.....	21
Annexe 3: Éléments de calcul du budget de projet .....	23
Annexe 4: Fiche de culture.....	25



### Abréviations

AFD	Agence française de développement
AGRISTAT	Annuaire des statistiques agricoles du Ministère de l’agriculture
CDC	<i>Cameroon Development Corporation</i>
CEDAC	Centre pour le développement auto-centré
CIRAD	Centre international pour la recherche agricole et le développement
COE	Centre d’orientation éducative
CRATAD	Centre rural d’appui à l’auto-développement
DSDSR	Document de stratégie de développement du secteur rural
DSSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’agriculture et l’alimentation
FCFA	Franc de la communauté financière d’Afrique
IRAD	Institut recherche agricole et de développement
MINAGRI	Ministère de l’agriculture
NEPAD	Nouveau partenariat de développement pour l’Afrique
ONG	Organisation non gouvernementale
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PMEA	Petite et moyenne entreprise agricole
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
PNVRA	Programme national de vulgarisation et de recherche agricole
PPDV	Programme de développement des palmeraies villageoises
PPIB	Profil de projet d’investissement bancable
PPTE	Programme pour les pays très endettés
SAILD	Service d’appui aux initiatives locales de développement
SOCAPALM	Société camerounaise des palmeraies
SPFS	Société des palmeraies de la ferme suisse
UNEXPALM	Union nationale des exploitants de palmier à huile



## I. CONTEXTE DU PROJET

### A. Origine du projet

I.1. Dans le cadre de la mise en œuvre du *Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine* (PDDAA/NEPAD), un *Programme national d'investissement à moyen terme* (PNIMT) a été préparé par une équipe nationale<sup>2</sup> sur la base d'une revue de bureau, de visites et d'entretiens sur le terrain, avec les départements ministériels concernés et les partenaires au développement. Le PNIMT a été validé au cours d'un atelier réunissant, les 4 et 5 février 2004, des représentants de l'ensemble des acteurs du secteur rural. A cet effet, quatre axes de développement agricole devant servir de base à la formulation des « projets bancables » ont été formulés et validés à savoir: (i) la modernisation des exploitations agricoles familiales; (ii) la création et le renforcement des capacités de transformation, de conditionnement, de stockage et de sécurité sanitaire des aliments; (iii) le développement des infrastructures rurales et (iv) l'appui aux filières agricoles.

I.2. L'idée d'un projet d'appui au développement de la filière huile de palme a été proposée au cours de l'atelier. Ce projet vient en complément d'interventions antérieures et en cours et s'inscrit en droit fil dans l'axe d'investissement du PNIMT n° 4; il contribue également aux axes 2 et 3.

I.3. Les études de relance de la filière palmier à huile menées par l'AFD (Hirsch, 1999) et le CIRAD/IRAD/MINAGRI/FAO dans le cadre de la revue du secteur rural (appui BM, 2002), ont souligné l'urgence de la question et recommandé le financement d'un programme d'appui à l'organisation et au développement de la filière palmeraies villageoises.

I.4. A la suite de l'élection du Cameroun à l'initiative PPTE, un *Programme de développement des palmeraies villageoises* (PDPV) formulé par UNEXPALM avec l'appui du MINAGRI a vu le jour à partir de 2003. Ce programme s'étale sur deux ans pour un coût global de 2,33 milliards de FCFA soit, 1,02 milliard de FCFA à financer par les bénéficiaires et 1,31 milliard à travers les ressources PPTE.

I.5. Le PDPV ne pouvant pas couvrir la mise en valeur de tout le potentiel camerounais en culture élaicole, le Projet de développement de la filière des palmeraies à huile villageoises demeure une priorité et une urgence nationale dont le but est de compléter et renforcer le PDPV en appuyant le secteur villageois, les agro-industries et l'organisation interprofessionnelle de la filière.

### B. Généralités

I.6. Pour les pays d'Afrique subsaharienne, les petites plantations de cultures pérennes (hévéa, palmier à huile, gomme arabique, café, cacao, thé, etc.) qui ont fait leur preuve dans le passé comme sources de revenus substantiels offrent des possibilités de relance aujourd'hui.

I.7. L'Afrique subsaharienne est le berceau du palmier à huile et a été, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'origine du commerce international de l'huile de palme. Elle s'est vue détrôner, puis marginaliser sur le marché mondial par l'Asie (la Malaisie, puis l'Indonésie) entre 1960 et le début du XXI<sup>e</sup> siècle.

I.8. Au Cameroun, depuis deux décennies environ, on note un engouement très fort pour la culture du palmier dans toute la zone de production oléicole (plus de 3 700 ha/an de plantations villageoises sélectionnées de 1996 à 2001). Cet engouement est né de la crise économique des années

---

<sup>2</sup> Comité NEPAD et consultants nationaux

80 et de la dévaluation du FCFA de 1994; le palmier à huile est devenu une culture alternative intéressante aux cultures de rente telles que le cacao, le café, le thé, etc. Cette culture garantit un revenu régulier à son promoteur tout le long de l'année (600 000 FCFA/an comme revenu moyen sur la base de 30 à 45 FCFA/kg de régimes et 350 à 450 FCFA/litre d'huile rouge); il existe une capacité de traitement industriel sous-utilisée et plusieurs projets d'extension de capacité dans la zone de production. On note également une tendance à l'extension du verger en dehors de la zone agronomiquement optimale, notamment chez les petits producteurs qui donnent à la culture du palmier à huile un caractère de diversification/réduction des risques à l'échelle de l'exploitation. On constate enfin un développement spontané de la transformation artisanale avec une gamme de petit matériel de transformation de toutes capacités et une amélioration des rendements agricoles, justifiée par la présence d'un matériel végétal de second cycle de sélection plus performant et des pratiques culturelles améliorantes.

I.9. Cependant, il persiste une dualité entre le secteur industriel, et le secteur artisanal, qui a toujours existé, mais qui fait preuve depuis quelques années d'un regain de croissance aussi impressionnant que désordonné. C'est sans doute sur le secteur artisanal beaucoup plus réactif et plus en mesure d'encaisser les variations de prix du marché international, capable de progrès techniques important que le développement de la filière nationale repose.

I.10. Le secteur industriel comprend des huileries, des plantations industrielles et des plantations villageoises satellites. Il produit près de 110 000 tonnes d'huile brute, dont 30 000 à 40 000 tonnes sont achetées par les grossistes et le reste transformé en savon et produits raffinés (dont 20 000 à 25 000 tonnes sont exportés dans la sous-région). Ce secteur risque de voir sa production plafonner au cours des 10 prochaines années à cause du vieillissement du verger industriel dont 30% a plus de 25 ans. La replantation des parcelles agro-industrielles pourrait être dans l'avenir une source nouvelle d'augmentation de la production (amélioration du matériel végétal), et de la mise en valeur des réserves foncières.

I.11. Le secteur artisanal est composé d'environ 2 800 petits ou moyens producteurs exploitant des palmiers sélectionnés ou non, installés à l'intérieur des bassins de collecte des huileries modernes mais aussi à l'extérieur, dans toute zone où le palmier est susceptible de se développer. Ils approvisionnent les usines modernes ou assurent eux-mêmes la transformation de leurs régimes avec du matériel artisanal. Ce secteur comprend également des savonniers artisanaux ou semi-industriels, des grossistes et une multitude de petits commerçants. Il serait également source d'augmentation de la production dans l'avenir.

I.12. Au regard de ce potentiel élevé, il est urgent de concevoir une politique pour lever les contraintes qui entravent le développement de la filière, et dont les plus importantes sont: le faible rendement du verger causé par le vieillissement des palmiers (37% des surfaces sont âgés de plus de 25 ans dans les palmeraies industrielles, données non disponibles pour les palmeraies villageoises), la présence de maladies et ravageurs et la longueur variable de la saison sèche qui limite les rendements et induit une forte saisonnalité de la production; les coûts élevés des itinéraires techniques préconisés; le faible encadrement des producteurs villageois et le manque de formation des agents de vulgarisation; le faible accès au matériel végétal, aux intrants agricoles et au petit équipement; l'inorganisation des circuits de distribution des semences et intrants; la mauvaise gestion du service de production de semences de la station de Dibamba; le manque d'entretien des pistes rurales et la faible performance des unités de transformation artisanale.

I.13. On note enfin, de nombreux conflits d'intérêts entre agro-industries et producteurs villageois, un manque d'organisation active des producteurs, une absence de structure de concertation regroupant les agro-industries, les producteurs villageois et les services de l'État.

## II. ZONE DU PROJET

### A. Description

II.1. La principale aire de culture du palmier sélectionné se situe dans le littoral maritime (sud du Mounjo, départements de l’Océan, de la Sanaga maritime, du Nyong et Kellé, du Ndian et de la Manyu). Dans les régions d’altitude, les conditions écologiques ne permettent pas au palmier à huile de produire abondamment. L’exploitation du palmier à huile participe néanmoins de manière non négligeable à la formation du revenu des ménages. Le palmier à huile est rare dans le sud et l’est du pays où les conditions sont bien meilleures, mais où la forêt occupe jusqu’à présent la majeure partie de l’espace.

II.2. La zone de projet s’étend sur les cinq provinces situées dans la forêt humide (Centre, Sud, Sud-Ouest, Littoral et Est; cf. annexe 1). Elle est la même que celle couverte par le PDPV. Plusieurs ONG d’encadrement sont présentes et actives dans la zone et travaillent sur le palmier à huile:

- le *Centre pour le développement auto-centré* (CEDAC) de Sangmelima dans la province du Sud;
- le SAILD, créé en 1983, ayant son siège à Yaoundé et implanté partout dans toute la zone du Projet;
- le COE (*Centre d’orientation éducative*, organisme des volontaires italiens) du diocèse de Yaoundé qui finance le CRATAD (*Centre rural d’appui à l’auto-développement*);
- la Mission catholique d’Otélé.

II.3. En outre, de nombreuses initiatives de producteurs ont vu le jour pour une tentative de structuration de leur profession. Un inventaire des organisations professionnelles et de leur représentativité sera nécessaire afin de les intégrer dans le comité de pilotage.

II.4. Avant 1996, les plantations villageoises étaient pour la plupart situées autour des unités industrielles. A partir de 1996, elles se retrouvent presque partout dans la zone du projet. Ce fait implique que la dispersion des unités de production s’accroît et que les coûts d’approche pour la fourniture des intrants, pour la collecte des régimes et pour la formation s’élèvent en proportion. Le verger villageois actuel représente 43 300 ha de palmeraies sélectionnées soient 14 400 ha de plantations encadrées par les agro-industries et 28 900 ha de plantations comptabilisées à partir des ventes de semences par la station de recherche de la Dibamba.

II.5. Le verger industriel regroupe les plantations de la SOCAPALM, la SAFACAM, la SPFS, la CDC et la PAMOL, qui totalisent 18 plantations. Les superficies ont été évaluées à environ 60 000 ha en décembre 2001. Les rendements sont en général faibles et hétérogènes; la moyenne atteint 7,8 tonnes de régimes/ha, soit moins de 2 tonnes d’huile à l’ha.

II.6. La variabilité des rendements observée dans la zone du projet (4 à 20 tonnes de régimes à l’hectare) s’explique par les différences de sols, de climats (pluviométrie, ensoleillement, déficit hydrique), d’état sanitaire (*Coelaenomenodera*, fusariose, *Ganoderma*), d’âge des arbres et d’entretien des plantations.

II.7. Les meilleures estimations sur les plantations en totalité indiquent une surface totale, plantations villageoises et industrielles cumulées, de l’ordre de 100 000 ha (rapport CIRAD/IRAD de 2002, revue du secteur rural).

## B. Aspects agro-écologiques et environnementaux

II.8. Les plantations industrielles sont implantées, pour la plupart, sur l'étroite bande du littoral sud qui est la zone la plus favorable à la culture du palmier à huile au Cameroun (Quencez, 1996). La productivité est fonction des combinaisons des caractéristiques climatiques et édaphiques du milieu qui sont optimales à sub-optimales selon les zones. La zone côtière, par exemple, combine une pluviométrie importante, un faible déficit hydrique et un faible ensoleillement. Les hauts plateaux de l'ouest situés à plus de 1 000 m d'altitude sont à la limite des zones inadaptées à la culture du palmier à huile.

II.9. Dans les zones intermédiaires, les caractéristiques physiques constituent des limitations légères et modérées qui n'excluent pas la culture du palmier à huile mais ont un effet dépressif sur les rendements (Quencez, 1996; Bakoumé, 1987).

II.10. Le volume et la charge des effluents des huileries des agro-industries sont sources de pollution de l'environnement. Cependant, cette forte concentration d'effluents est localisée sur une zone réduite offrant ainsi une possibilité de traitement.

II.11. L'installation de la palmeraie a entraîné une modification de la faune (par exemple disparition des espèces arboricoles et de forêts au profit des rongeurs), de la flore (palmiers, plantes de couverture, *Chromolaena odorata* et diverses espèces herbacées aux dépens des espèces ligneuses forestières, lianes, ...).

## III. JUSTIFICATION DU PROJET

III.1. Dans l'objectif de relance de la filière palmier à huile, les études réalisées dans la revue du secteur rural par le MINAGRI, avec l'appui de la Banque mondiale en 2001–2002, ont révélé que le Cameroun dispose d'avantages comparatifs en termes de conditions agro-écologiques et agro-climatiques pour la culture du palmier à huile.

- Le développement de la filière palmier à huile s'intègre parfaitement dans les piliers de PDDAA. Le projet envisage en effet d'amener les acteurs de la filière à une extension et une réhabilitation des surfaces cultivées (10 000 ha réhabilitées et 6 000 créées – pilier 1 & 3). La productivité sera améliorée également en facilitant l'accès des planteurs aux intrants, aux informations technico-économiques et aux marchés (piliers 2, 3 & 4).
- L'augmentation de la production de l'huile de palme a un fort effet d'entraînement sur l'économie de transformation artisanale ainsi que sur l'économie des petits planteurs.
- Les modèles techniques à développer sont connus et ont démontré leur rentabilité. La culture dégage un revenu brut autour de 600 000 FCFA/ha régulier tout au long de l'année pour le producteur.
- Le développement de la culture du palmier s'intègre dans la stratégie de développement du secteur rural. Les organisations professionnelles en constituent la clé de voûte. Les décideurs du monde rural entendent désormais privilégier la concertation avec des interlocuteurs organisés, représentatifs d'un nombre important d'acteurs. L'émergence d'interprofessions comme élément d'amélioration du cadre institutionnel est l'un des quatre axes stratégiques préconisés par le DSDSR.

III.2. Lors de l’atelier de validation du PNIMT, les 4 et 5 février 2004, les travaux d’analyse de ces quatre programmes ont permis de dégager les critères de choix des projets auxquels ce projet répond (voir annexe 2).

III.3. Ces travaux ont révélé par ailleurs, la nécessité de la prise en compte de l’approche filière dans la définition des profils de projets bancables; ceci dans l’objectif de respecter les documents cadres nationaux (DSRP et DSSR), d’éviter des duplications et de lier les investissements en matière d’infrastructures de mise en marché à des filières fonctionnelles et capable de les gérer. Les liens du projet avec les DSRP et le DSSR ont été démontrés au cours de l’atelier. L’appui à la filière palmier à huile contribue incontestablement au renforcement de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

#### **IV. OBJECTIFS DU PROJET**

IV.1. Dans le cadre de la revue du secteur rural et, à partir des contraintes et potentialités du secteur palmier à huile découlant de l’étude de relance de la filière palmier à huile au Cameroun (2002), le Projet de développement de la filière des palmeraies à huile villageoises a pour objectif global: Améliorer durablement la compétitivité de la filière huile de palme au Cameroun.

IV.2. L’objectif de projet est de parvenir à l’obtention d’une filière villageoise performante, organisée et indépendante et en mesure d’être suffisamment représentative pour être un interlocuteur privilégié auprès des autorités, bailleurs de fonds.

IV.3. Les objectifs spécifiques sont:

- Améliorer la production et la productivité du palmier à huile.
- Développer les infrastructures, les équipements et renforcer les capacités de production, de transformation, de stockage et de conditionnement des produits du palmier à huile en se basant surtout sur l’amélioration des capacités de production des plantations villageoises.
- Améliorer la commercialisation de l’huile de palme.

IV.4. Pour atteindre ces objectifs, l’appui à la filière palmier à huile va se baser sur trois axes majeurs:

- L’augmentation de la production de régimes et d’huile de palme, notamment par la diffusion de matériel végétal sélectionné.
- La transformation villageoise et la réduction des énormes pertes entraînées par la faible technologie utilisée par les villageois.
- La commercialisation, grâce à une intégration accrue du secteur privé, la contractualisation et l’amélioration des relations entre agro-industries et les producteurs villageois.

## V. DESCRIPTION DU PROJET

V.1. Le Projet de développement de la filière des palmeraies à huile villageoises durera cinq ans et s'articulera autour des trois composantes techniques suivantes:

### **Composante 1: Augmentation de la production et de la productivité du palmier à huile**

#### **Objectif 1: Réhabiliter ou créer des plantations de palmier à huile dans les zones de production**

V.2. **Résultat attendu:** Au moins 10 000 ha de palmeraies réhabilitées (replantées avec du matériel végétal sélectionné) et 6 000 ha de plantations de palmier à huile créés, à raison de 2 ha par producteurs villageois.

#### V.3. **Actions à entreprendre:**

- sensibilisation auprès des producteurs;
- diffusion des graines germées provenant de matériel végétal sélectionné (commercialisation);
- sélection des pépiniéristes et mise en place des pépinières dans toutes les zones du projet;
- diffusion des plants améliorés;
- Suivi des pépinières;
- appui à la réhabilitation et la plantation de palmeraies avec des plants améliorés;
- formation des producteurs bénéficiaires et leur suivi.

#### **Objectif 2: Moderniser l'appareil de production du palmier à huile**

V.4. **Résultat attendu:** Augmentation de la productivité sur au moins 13 000 ha de palmeraies villageoises conduites selon des normes agro-économiques pertinentes et adaptées.

#### V.5. **Actions à entreprendre:**

- faciliter l'accès au matériel végétal sélectionné;
- améliorer la gestion des exploitations de palmiers à huiles (guides et outils de gestion);
- promouvoir les innovations techniques.

#### **Objectif 3: Gérer durablement les ressources naturelles**

V.6. **Résultat attendu:** Exploitation du palmier à huile respectueuse de l'environnement.

#### V.7. **Actions à entreprendre:**

- mise en place d'un réseau de recherche participatif afin d'identifier les meilleures synergies et optimiser les associations de cultures;
- promotion de la mise en valeur des terrains dégradés;
- conservation des ressources génétiques.

**Composante 2: Développement des infrastructures et équipements, et renforcement des capacités de transformation, de stockage et de commercialisation des produits du palmier à huile**

**Objectif 1: Réhabilitation et création des infrastructures et équipements, et renforcement des capacités de transformation, de stockage et de commercialisation**

V.8. **Résultat attendu:** Des infrastructures (pistes d’évacuation) et des équipements de transformation, de stockage et de commercialisation des produits du palmier à huile sont aménagés à des endroits judicieux et stratégiques.

V.9. **Actions à entreprendre:**

- mener les études diagnostics suivantes:
  - étude sur les unités d’extraction existantes;
  - étude sur les circuits de commercialisation;
  - étude de faisabilité sur la mise en place d’un fonds de garantie;
- organiser la création et l’entretien de pistes d’évacuation des produits du palmier à huile dans un cadre contractuel agro–industries/producteurs villageois/Etat;
- produire des dossiers techniques type pour les équipements de transformation, de conservation et de conditionnement des produits du palmier à huile;
- mettre en place des unités d’extraction d’huile;
- passer des accords de partenariat avec des organismes de crédit et de micro–finance de la zone, capables et désirants s’impliquer dans le financement à crédit des infrastructures, équipement et prêts de campagne;
- encadrer la création et l’entretien des pistes d’évacuation ainsi que la mise en place des équipements (presses, magasins de stockage, etc.).

**Objectif 2: Renforcer les capacités de transformation, de conditionnement et de conservation des producteurs villageois (au moins 6 000 producteurs villageois formés)**

V.10. **Résultat attendu:** Mise en œuvre par les producteurs villageois de pratiques efficaces, appropriées et rentables en matière de transformation et de conservation des produits du palmier à huile.

V.11. **Actions à entreprendre:**

- sélectionner les producteurs villageois qui doivent bénéficier d’une formation
- améliorer la collecte
- améliorer les techniques post–récolte
- mettre en place un dispositif d’appui–conseil léger et efficace sur la base des connaissances des producteurs. Valoriser ce savoir et y introduire des améliorations techniques

- promouvoir les innovations techniques
- appuyer les exploitations villageoises autour des agro–industries
- promouvoir l’organisation des producteurs–transformateurs et des unités de transformations et de stockage villageoises

**Objectif 3: Favoriser la commercialisation des produits du palmier à huile en encourageant la mise sur pied d’organisations de base dans les zones de production (2 par province: Centre, Sud, Littoral, Sud–Ouest et Est)**

V.12. **Résultat attendu:** cinq organisations de base structurées, fonctionnelles et performantes (cadre de partenariat, gestion des programmes de financement, stratégies de mise à marché, services d’appui).

V.13. **Actions à entreprendre:**

- s’assurer que les règles et droits de s’associer librement et en toute indépendance sont bien inscrites dans la loi et respectées dans les faits;
- sensibiliser les producteurs et les encourager à se regrouper;
- appuyer l’émergence de ces organisations et leurs premiers pas (appui à l’organisation, au management, à la gestion...);
- créer des cadres de concertation des membres de l’organisation de base.

**Objectif 4: Minimiser les impacts négatifs des activités de transformation sur l’environnement**

V.14. **Résultat attendu:** Réduire les sources de destruction ou de pollution de l’environnement.

V.15. **Actions à entreprendre:**

- valorisation des sous–produits de la filière;
- promotion de technologies respectueuses de l’environnement;
- traitement approprié des effluents des unités de transformation.

**Composante 3: Appui à l’émergence et au renforcement d’organisations professionnelles et interprofessionnelle du palmier à huile**

**Objectif 1: Appuyer la création et le développement d’au moins trois organisations professionnelles de base (production, transformation et commercialisation) par province et d’une interprofession autonome, crédible et représentative**

V.16. **Résultat attendu:** une organisation professionnelle établie, structurée, fonctionnelle et autonome sur les plans organisationnel, financier, promotionnel et normes de qualité.

V.17. **Actions à entreprendre:**

- en appui aux organisations de base, élaborer la stratégie et des plans d’activités, de développement des organisations professionnelles et interprofessionnelles;

- structurer et rendre fonctionnelle et représentative l’organisation professionnelle (politique de gestion des ressources humaines, procédures de gestion);
- établir, mettre en application la politique et les mécanismes d’autofinancement de l’organisation;
- mettre en place une unité qui abriterait un système d’information et de formation des membres (centre de documentation, information sur les semences de qualité, formation du personnel de l’organisation);
- mettre en place une unité qui abriterait le mécanisme de commercialisation (cadre de partenariat producteurs villageois/PMEA/agro–industries, gestion des programmes de financement, stratégie de mise à marché, services d’appui);
- améliorer la qualité des produits du palmier à huile camerounais à l’exportation au niveau national et international (normes de qualité, logo de qualité/label de l’organisation, formations des exportateurs).

**Objectif 2: Contractualiser les rapports entre agro–industries et producteurs villageois**

V.18. **Résultat attendu:** cadre contractuel incitatif élaboré et mis en œuvre entre agro–industries et producteurs villageois.

V.19. **Actions à entreprendre:**

- recenser, éduquer et sensibiliser les différents acteurs impliqués dans le projet;
- sélectionner les producteurs villageois impliqués dans la contractualisation avec l’agro–industrie (critères de sélection);
- organiser en petites associations, les producteurs villageois éloignés des agro–industries;
- définir un cadre contractuel entre producteurs villageois, PME/agro–industries, distributeurs d’intrants et services techniques afin de mieux protéger les intérêts de tous les acteurs (contrats établis et formels);
- rédiger des cahiers des charges précis comprenant les rôles des producteurs villageois, des PME/agro–industries, pépiniéristes, distributeurs d’intrants et services d’appui techniques;
- créer et mettre en place des cellules d’appui techniques dans les agro–industries;
- encourager l’installation de tous les acteurs dans l’environnement du projet (coopératives d’épargne et crédit, distributeurs d’intrants, services d’appui technique, etc.);
- mettre en place des instruments contractuels garantissant les intérêts des producteurs comme ceux des PME/agro–industrie.

**Objectif 3: Renforcer le rôle du MINAGRI dans le suivi et l’accompagnement de l’environnement et des activités de la filière (5 agents du MINAGRI formés)**

V.20. **Résultat attendu:** Un rôle actif et efficient du MINAGRI dans l’amélioration macro–économique de la filière, du suivi des résultats économiques et de l’impact social et écologique de la filière.

#### V.21. **Actions à entreprendre:**

- former les agents désignés par le MINAGRI au système de suivi et d’accompagnement de la filière;
- sensibiliser le MINAGRI sur les conditions cadres nécessaires et les risques au développement de la filière;
- impliquer le MINAGRI dans le suivi-évaluation du projet et de la filière (document méthodologique de suivi-évaluation des activités du projet), interface avec le PNVRA et le Programme de développement des plantations villageoises et les institutions de recherche IRAD/CIRAD, station de la Dibamba, programme et calendrier de suivi.

## VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. L’explication et la genèse des coûts se trouvent en annexe 3. Les coûts indicatifs du projet sont présentés dans le tableau suivant:

Résumé des coûts estimatifs du projet par composante					
Composantes	Monnaie locale million FCFA	Devises (’000 \$EU)	Total (’000 \$EU)	% Devises	% Total coûts de base
1. Augmentation de la production et de la productivité du palmier à huile	5 814	1 938	7 752	25%	23%
2. Développement des infrastructures et équipements, et renforcement des capacités de transformation, de stockage et de commercialisation des produits du palmier à huile	11 043	11 043	22 086	50%	66%
3. Appui à l’émergence et au renforcement d’organisations professionnelles et interprofessionnelles du palmier à huile	251	320	571	56%	2%
4. Gestion du projet	1 676	1 371	3 048	45%	9%
<b>Total coûts de base</b>	<b>18 785</b>	<b>14 672</b>	<b>33 457</b>	<b>44%</b>	<b>100%</b>
Imprévus (fluctuation des prix et des quantités physiques) 10%	1 878	1 467	3 346	44%	10%
<b>Total coûts du projet</b>	<b>20 663</b>	<b>16 40</b>	<b>36 803</b>	<b>44%</b>	<b>110%</b>
Taux de change utilisé 1 \$EU = 525 FCFA.					

## VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. Parmi les sources de financement envisagées, nous pouvons identifier:

- **L’Etat camerounais:** mise à disposition d’infrastructures, personnels, organisation et mise en œuvre de ses fonctions régaliennes: entretien des pistes et routes classées, établissement d’un cadre législatif incitateur au développement de la culture et des organisations professionnelles. Contrôle du respect de ce cadre.
- **Le secteur privé:** banques et caisses de micro-crédits pour la partie financement. Les organisations professionnelles constituées devront également être à même à partir de la moitié du projet d’appuyer les producteurs à entretenir et renouveler les plantations afin d’assurer la viabilité des investissements.

- **Les institutions de financement, par exemple, la Banque mondiale**, au travers de la facilité existante de la « *Tree Crop Initiative* », ligne mise en place pour la relance des cultures pérennes.

## VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. En s’intéressant aux petits producteurs, le projet permettra à une part plus importante de ruraux de disposer, sous réserve de bonne gestion, d’une source de revenus réguliers et stables sur le court, moyen et long terme (cf. annexe 4). L’apport des revenus chez les petits producteurs crée des effets induits sur l’économie locale et sur la qualité de vie des populations concernées: amélioration de l’éducation, de la santé...

VIII.2. L’augmentation de la valeur de la production générée par le projet pour une année de croisière:

Activité	Production supplémentaire	Prix	Total (en millions FCFA)
Création de 6 000 ha de plantations nouvelles améliorées	10 tonnes de régime/ha, soit 2 000 kg d’huile	400 FCFA/kg d’huile	4 800
Réhabilitation de 10 000 ha de plantation	5 tonnes de régime/ha, soit 1 000 kg d’huile	400 FCFA/kg d’huile	4 000
Amélioration des rendements sur 13 000 ha	5 tonnes de régime/ha, soit 1 000 kg d’huile	400 FCFA/kg d’huile	5 200
Amélioration des rendements d’extraction d’huile pour 25 000 ha. Passage de 8 à 15% du taux d’extraction	250 000 tonnes de régime transformées soit 17 500 tonnes d’huile supplémentaire	400 FCFA/kg d’huile	7 000

VIII.3. La petite transformation aura des répercussions positives sur le niveau des emplois locaux et sur le commerce de proximité. L’amélioration de la qualité de la transformation permettra de faire baisser le taux de perte du produit.

VIII.4. Enfin, pour le consommateur final, celui-ci disposera d’une source supplémentaire de matières grasses (plus de 40 000 tonnes d’huile supplémentaire en année de croisière). Le projet doit contribuer à maintenir une situation de prix stables ainsi que favoriser la diversification des sources d’approvisionnement.

VIII.5. Pour le pays, le projet contribuera à limiter les importations (effets sur la balance des paiements).

VIII.6. Le renforcement des activités de recherche sur le palmier à huile conduites par le Département Recherche de la PAMOL et par la station IRAD de la Dibamba dans la province du Littoral, devront permettre la production et la disponibilité d’un matériel végétal performant et en quantité abondante qui bénéficierait au Cameroun mais également à la sous-région.

## **IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS ET STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE**

### **A. Comité de pilotage**

IX.1. La mise en œuvre du projet est placée sous la supervision d'un comité de pilotage créé à cet effet. Il sera composé de représentants de l'organisation interprofessionnelle, des organisations professionnelles, de la banque partenaire qui abrite le fonds, de l'agro-industrie partenaire, de bailleurs de fonds et des ministères concernés. Le choix des organisations professionnelles sera aussi large que possible et sera effectué sur la base d'un inventaire effectué en début de projet. La présidence sera assurée par un représentant des organisations professionnelles.

IX.2. Le comité de pilotage se réunira régulièrement une à deux fois par an pour examiner les rapports sur l'état d'avancement du projet établis par la cellule de coordination du projet, se prononcer sur les grandes orientations du projet en fonction des objectifs fixés dans le document de projet et approuver les plans d'activités prévisionnels.

IX.3. La coordination des activités et la gestion quotidienne du projet seront assurées par une cellule de coordination dont le personnel sera recruté sur appel à candidature ouvert selon des procédures à préciser.

IX.4. La cellule de coordination sera dirigée par un coordonnateur, responsable devant le comité de pilotage de la bonne marche du projet et de la réalisation des objectifs fixés. Il travaillera en étroite collaboration avec l'organisation interprofessionnelle jusqu'à son autonomie (cinquième année). Il sera assisté par une équipe légère de 4 à 5 personnes, chargée d'animer et suivre les activités au niveau des composantes du projet. La cellule de coordination couvrira l'ensemble de la zone. Elle sera dotée des moyens de déplacement et administratifs adéquats pour une action efficace.

IX.5. Les prestataires de services seront sélectionnés par appel d'offre national tel que prévu dans le cadre des passations des marchés.

IX.6. Des missions de suivi-évaluation conjointes seront organisées au moins une fois par an par les bailleurs de fonds et le MINAGRI pour vérifier l'état d'avancement et les réalisations du projet ainsi que l'évolution du processus d'autonomisation et de la représentativité de l'association interprofessionnelle.

IX.7. Pour cela, le projet mettra en œuvre une méthodologie de suivi des réalisations et de l'impact environnemental, conjuguant le suivi interne et le suivi par le MINAGRI (production de rapports semestriels de contrôle et de suivi des activités).

### **B. Mise en place des infrastructures et équipements**

IX.8. Les pistes d'évacuation des produits de palmier à huile devraient être créées et entretenues suivant les grandes zones de productions. Cette activité devra se faire dans le cadre d'une collaboration Etat/producteurs villageois/agro-industries. A cet effet, la classification entre pistes rurales et pistes d'évacuation de produits agricoles devrait être précisée pour éviter les doubles emplois et les laissés pour compte comme c'est le cas actuellement.

IX.9. Concernant la mise en place des équipements, l'idée est d'installer les unités de transformation, de stockage et de conservation pouvant transformer la production de 500 ha de palmeraie (en situation optimale de production) au centre des grandes zones de production et prévoir

des unités périphériques moyennes pouvant transformer à leur tour la production issue de 100 à 200 ha de palmeraie (en situation optimale de production). Il pourra être créé, au total: huit unités de grande envergure et 16 de moyenne importance dans les périphéries pour les provinces du Centre, Sud, Sud-Ouest et Littoral et deux unités de grande et de moyenne envergure pour la province de l'Est.

IX.10. Dans chacun des cas, un comité de gestion sera créé. Lequel rendra compte à l'interprofession sur la base des critères établis par elle, le MINAGRI et les bénéficiaires. Les fonds alloués aux équipements seront des prêts remboursables graduellement. Ces unités devront permettre que les producteurs villageois bénéficient du crédit de campagne.

IX.11. En aucun cas, le projet n'octroiera directement des prêts. Il appuiera la constitution de dossiers de financement et identifiera avec les promoteurs de projets les agents disposés à offrir des services de crédit. Le projet pourra envisager une dotation (subvention) d'une partie des équipements si les organismes de crédit s'impliquent dans l'opération.

### **C. Appui à l'interprofession**

IX.12. Au début de la gestion du projet, UNEXPALM sera l'organisation professionnelle partenaire compte tenu de son expérience acquise dans le Programme de développement des palmeraies villageoises. Cependant, la création d'une nouvelle organisation n'est pas exclue. Car, la création d'une organisation professionnelle de la filière palmier à huile figure de manière explicite dans la politique agricole camerounaise, mais, la forme, le contenu et même ses fonctions n'ont pas été concrètement proposées pour déclencher la mobilisation des acteurs. C'est pourquoi les acteurs doivent dans un premier temps être organisés par profession et se doter d'instances représentatives qui seront en mesure de créer une véritable interprofession. Ce processus qui, compte tenu de la diversité et la complexité des problèmes à résoudre, devrait prendre du temps et doit être initié dès le début du projet.

IX.13. Au fur et à mesure de la gestion du projet, l'appui à l'interprofession viserait à rendre autonome (gestion des ressources humaines, matérielles et financières) l'organisation professionnelle de la filière palmier à huile.

IX.14. Pour éviter les conflits, confrontation et mésentente entre producteurs villageois et agro-industries, les organisations professionnelles et par la suite l'organisation interprofessionnelle seront l'organe intermédiaire de négociation et de contractualisation des contrats avec l'agro-industries. Dans ce processus, afin de promouvoir un partenariat durable, les interlocuteurs des agro-industries devraient être de véritables représentants des producteurs villageois. Les agro-industries et les producteurs villageois devraient s'impliquer ensemble dans les affaires communautaires de leur zone de production (éducation, sport, culture, activités agricoles communautaires, etc.).

IX.15. Enfin, le rôle de l'Etat est essentiel dans la mise en place du processus de contractualisation entre les producteurs villageois et les agro-industries pour assurer la pleine réussite du projet.

### **D. Études**

IX.16. Les études seront menées en début de projet afin de mieux quantifier les actions à entreprendre.

## **X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE**

X.1. Le Projet nécessitera une assistance technique permanente sur le long terme pour appuyer l'organisation professionnelle et interprofessionnelle et le développement des activités de production et de transformation autour du palmier dans les exploitations paysannes. Par ailleurs, il devra être fait appel à des missions court terme selon les profils suivants:

- un économiste pour analyser la viabilité économique des systèmes de production de la zone d'influence des agro-industries et en-dehors de celle-ci;
- un spécialiste en développement organisationnel, pour analyser le potentiel des systèmes d'encadrement et de vulgarisation existant au niveau des agro-industries et au niveau national (PNVRA) et de la possibilité de les focaliser sur la relance de la filière palmier à huile en matière d'organisation des producteurs et de formation à l'utilisation et à l'entretien du matériel de transformation.
- un spécialiste chargé d'analyser les potentialités et les difficultés de fonctionnement rencontrées par les producteurs de semences (station de la Dibamba). Il s'agira notamment, de définir des axes de recherche adaptés aux nouveaux développements: mise en place de champs de comportement en zones de cultures non-traditionnelles; prospection du matériel végétal existant dans ces zones.
- un agro-économiste chargé de compléter le diagnostic par une analyse de l'environnement de la zone du projet;
- un spécialiste d'étude d'impacts environnementaux;
- des spécialistes en matière de transformation, stockage et conditionnement des produits du palmier à huile.

## **XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES**

XI.1. En dehors des études proposées comme actions dans la description du projet, il serait important d'évaluer l'environnement socioéconomique des zones du projet afin de pouvoir comparer la situation sans projet à celle avec projet et mesurer les effets induits.

XI.2. Il paraît nécessaire, avant tout, de compléter le diagnostic par les analyses suivantes:

- analyse de la viabilité socioéconomique des systèmes de production existant dans la zone d'influence des agro-industries et en-dehors de celle-ci;
- analyse du potentiel des systèmes d'encadrement et de vulgarisation existant au niveau des agro-industries et au niveau national (PNVRA) et de la possibilité de les focaliser sur la relance de la filière palmier à huile en matière d'organisation des producteurs et de formation à l'utilisation et à l'entretien du matériel de transformation;
- analyse des potentialités et des difficultés de fonctionnement rencontrées par les producteurs de semences (station de la Dibamba) et définition d'axes de recherche adaptés aux nouveaux développements: mise en place de champs de comportement en zones de cultures non-traditionnelles; prospection du matériel végétal existant dans ces zones;

- il sera aussi nécessaire de recenser les pistes à améliorer et celles à créer dans la zone du projet. Une étude de faisabilité technique conforme sera développée. Cette étude devra démontrer que ces pistes ne serviront pas uniquement à l'évacuation des produits du palmier à huile mais également, au développement de l'infrastructure routière de toute la zone du Projet;
- le Projet devra utiliser de manière intensive les méthodes de développement organisationnel et de sensibilisation des producteurs à la participation à la gestion et au financement du Projet. A cet effet, des ONG possédant une expérience dans le domaine sera contractée;
- au cours de l'exécution du Projet, il sera étudié la possibilité d'étendre le Projet dans les provinces de l'Adamaoua et du Nord-Ouest où le palmier ne produit pas à l'optimum mais où, l'on observe également un intérêt croissant pour la culture du palmier à huile;
- sur le plan institutionnel, UNEXPALM tel qu'il a été mentionné sera considérée comme l'organisation interprofessionnelle. A cet effet, un travail de sensibilisation, de prise de contact devra être fait avant le démarrage effectif du Projet. Sinon, le Projet devra d'abord s'atteler à la création de l'organisation interprofessionnelle qui devra être renforcée plus tard par les organisations de base.

## **XII. HYPOTHÈSES ET RISQUES POTENTIELS**

XII.1. Le Projet de développement de la filière des palmeraies à huile villageoises devra s'appuyer sur l'expérience et les enseignements fournis par le Programme de développement des palmeraies villageoises élaboré par l'Union des exploitants de palmier à huile du Cameroun (UNEXPALM) et financé depuis 2003 pour une durée de 2 ans par les fonds PPTE/MINAGRI.

XII.2. Dans le cadre de l'objectif de mise en place des infrastructures et équipements, il serait nécessaire de s'assurer que les financements (extension des surfaces cultivées, infrastructures et équipements) soient mis en place en début du projet.

XII.3. Une sensibilisation forte du secteur privé est nécessaire, le plus grand risque en dehors du financement étant que les relations entre les agro-industries et les producteurs villageois actuellement conflictuelles ne s'améliorent pas et que le secteur privé (PMEA, agro-industries) refusent le principe de l'interprofession. Cette situation pourrait limiter de manière assez importante l'impact du projet sur la filière.

XII.4. Enfin, il serait nécessaire lors de l'évaluation de la rentabilité du projet de ne pas confondre la situation sans projet à la situation avant projet. En conséquence, il faudrait reconnaître que le palmier à huile a une durée de vie de 25 ans et tenir compte des rendements des exploitations plantées de 1961 à 1993 (avant la dévaluation du FCFA) et de 1994 à 1998 (après la dévaluation du FCFA).

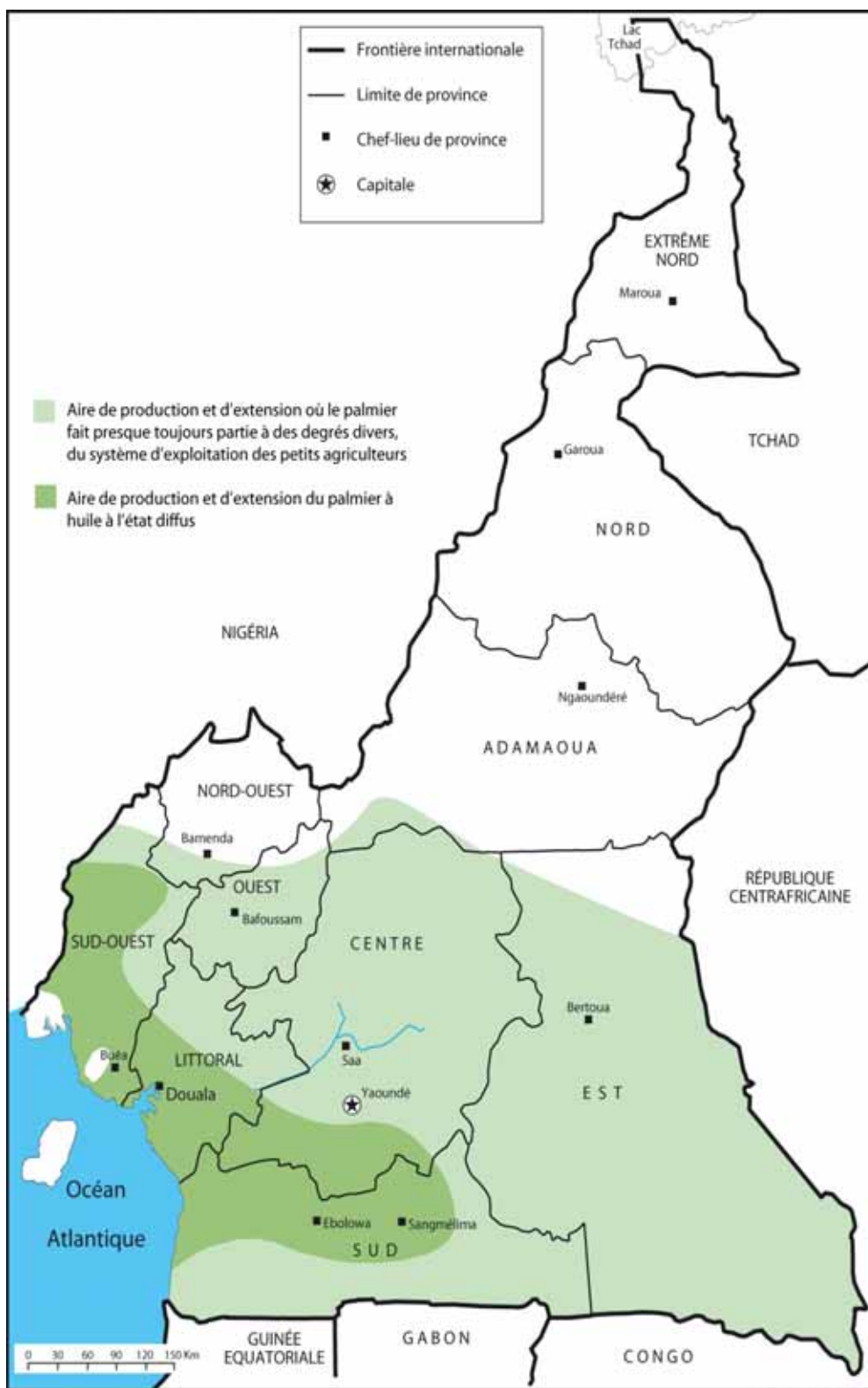


## ANNEXES

- Annexe 1:** Carte de la zone de production et d’extension du palmier à huile au Cameroun
- Annexe 2:** Critères de sélection validés pour le Projet de développement de la filière des palmeraies à huile villageoises
- Annexe 3:** Éléments de calcul du budget de projet
- Annexe 4:** Fiche de culture



### Annexe 1: Carte de la zone de production et d’extension du palmier à huile au Cameroun





## **Annexe 2: Critères de sélection validés pour le Projet de développement de la filière des palmeraies à huile villageoises**

- 1. *La compétitivité sous régionale:*** le palmier à huile reste une filière porteuse en termes de marché national et sous-régional. En effet, la littérature signale un Coût de ressources domestiques (DRC) de 0,5 ce qui témoigne d’une grande compétitivité de l’huile locale. Toutefois, le vieillissement des palmeraies, le mauvais encadrement des producteurs, l’insuffisance de matériel végétal de qualité, les pertes dues à la transformation artisanale sont autant de freins au développement de cette filière.
- 2. *L’impact de la technologie sur l’environnement:*** l’ensemble des itinéraires techniques proposés par le projet permettra notamment de capter en abondance du carbone rejeté dans l’atmosphère par les pays pollueurs (Accords de Kyoto). Car le palmier à huile fixe abondamment le carbone, ces itinéraires techniques vont également permettre une meilleure gestion des effluents des eaux et du sol. Un encadrement technique adéquat permettra de contrôler l’utilisation des intrants chimiques.
- 3. *La capacité d’accroître les revenus des populations rurales:*** le projet devrait générer des flux financiers, vitaux pour le maintien d’un niveau de vie décent en milieu rural (principales zones de production du palmier à huile). D’après l’étude du CIRAD de 2002, il a été calculé que chaque famille de planteur reçoit en moyenne 600 000 FCFA/an soit l’équivalent de 50 000 FCFA/mois. Les plantations industrielles et les huileries permettent à 12 000 personnes de disposer d’un salaire mensuel et donc théoriquement de subvenir aux besoins rudimentaires de 12 000 foyers.
- 4. *La viabilité du projet:*** la viabilité économique et financière des exploitations à développer est soutenue par la demande du marché national, sous-régional et la rentabilité des exploitations.
- 5. *L’existence de synergie avec d’autres projets:*** le projet entend s’appuyer sur l’action des projets en cours et capitaliser leur expérience. Il s’agit notamment du Programme de développement des palmeraies villageoises et l’association UNEXPALM.
- 6. *Le potentiel de capacitation des producteurs:*** la technologie envisagée par le projet a déjà été expérimentée (à des échelles réduites) avec succès par les agro-industries existantes (SOCAPALM, CDC, PDPV, etc.). Leur expérience et celle d’autres intervenants dans des domaines similaires seront mises à contribution.
- 7. *Projet cadrant avec les orientations stratégiques nationales et sectorielles:*** le développement de la filière palmier à huile tel que préconisé par le projet s’intègre dans la stratégie de développement du secteur rural qui a été approuvée par la communauté des bailleurs de fonds. Elle s’inscrit plus spécifiquement dans l’axe «Développement des productions» de ladite stratégie.
- 8. *La disponibilité des matières premières:*** du matériel végétal amélioré adapté aux principales zones de production du palmier à huile a été développé par l’Institut de recherche agronomique pour le développement (IRAD) station de la Dibamba dans le Littoral. Un renforcement des capacités des chercheurs de la station et l’accroissement de la production de ce matériel végétal devra être renforcé.

9. ***L'accessibilité des opérations intermédiaires (conservation, transformation, etc.):*** les équipements envisagés par le projet auront déjà été expérimentés avec succès par les privés (UNEXPALM, PMI et paysans producteurs) et les agro-industries. Leur expérience et celle d'autres intervenants similaires seront capitalisées.
10. ***L'implication des organisations paysannes et du secteur privé:*** la mise en œuvre du projet repose sur l'implication des organisations professionnelles opérationnelles, à dynamiser (UNEXPALM) ou à créer, en vue de leur intégration en une interprofession des acteurs de la filière palmier à huile qui assurera la conduite finale et la pérennisation du projet. Par ailleurs, le secteur palmier à huile est aujourd'hui aux mains des privés et le processus de privatisation a donné naissance au salariat, aux entreprises de travaux agricoles et de transport de régimes.
11. ***La rentabilité du projet:*** l'impact positif du projet sur le revenu des acteurs, l'activité des secteurs intermédiaires et la balance commerciale du pays est présumé certain.
12. ***Le potentiel de création des emplois pour les jeunes et les femmes:*** la mise en œuvre du projet nécessitera la création de nouvelles exploitations agricoles et des activités en aval, ce qui permettra l'intégration de nouveaux acteurs. La priorité sera accordée aux jeunes et aux femmes conformément à la stratégie de développement du secteur rural.
13. ***L'accessibilité de la technologie pour les petits paysans:*** des appuis du projet (similaires à ceux qui sont octroyés par le PDPV) sont envisagés pour faciliter l'accès aux produits et aux équipements.

### Annexe 3: Éléments de calcul du budget de projet

#### Détails des coûts

Libellé	Quantité	Unité	P.U. '000FCFA	Total millions FCFA
<b>Composante 1: Augmentation de la production et de la productivité du palmier à huile</b>				<b>4 070</b>
Mise en place des palmeraies*	6 000	ha	345	2 070
Modernisation de l'appareil de production **	10 000	ha	150	1 500
Protection de l'environnement	5	provinces	100 000	500
<b>Composante 2 : Développement des infrastructures, équipements et renforcement des capacités</b>				<b>11 595</b>
Etudes :				65
– Etude sur les unités d'extraction existantes	1	étude	20 000	20
– Etude sur les circuits de commercialisation	1	étude	20 000	20
– Etude de faisabilité du fonds de garantie	1	étude	25 000	25
Pistes de desserte agricole:				10 000
– Entretien et réhabilitation des pistes	500	km	10 000	5 000
– Création des pistes d'évacuation	250	km	20 000	5 000
Installation des équipements:				880
– 8 unités de grande envergure	8	u	50 000	400
– 16 unités de moyenne importance	16	u	30 000	480
Renforcement des capacités	6 000	producteurs	100	600
Formation des cadres du MINAGRI	5	cadres	10 000	50
<b>Composante 3: Création et appui à l'interprofession</b>				<b>300</b>
Mise en place d'organisations de base	5	OB	40 000	200
Mise en place de l'interprofession	1	OIP	100 000	100
<b>Total composantes techniques</b>				<b>15 965</b>
* Coût d'un ha de plantation créé: 690 000 FCFA. La participation des bénéficiaires à ce volet sera de 50% du coût.				
** Coût d'un ha réhabilité: 300 000 FCFA. La participation des bénéficiaires à ce volet sera de 50% du coût.				
N.B.: les coûts d'investissement des travaux routiers ont été fournis par le Ministère des Travaux Publics, le reste des données a été fourni par UNEXPALM,				

#### Explication sur les coûts

##### Composante 1:

- L'activité modernisation de l'appareil de production comprend les opérations de réhabilitation de 10 000 palmeraies (pépinières, accès au matériel végétal, acquisition des guides, outils de gestion, etc.)
- Elle comprend également la création de 6 000 ha de plantation en matériel végétal amélioré.

##### Composante 2:

- Unité de grande envergure comprend: 5 pressoirs pouvant transformer une production issue de plus de 50 ha de palmeraies (âge 6 ans), 5 stérilisateur et un magasin d'entreposage de capacité équivalente.
- Unité de moyenne importance comprend: 2 pressoirs pouvant transformer une production issue de moins de 50 ha de palmeraie (6 ans d'âge) 2 stérilisateur, et un magasin d'entreposage de capacité équivalente.

- 6 000 producteurs seront formés en 120 sections de 50 personnes chacune et réparties dans les cinq provinces de production retenues dans le projet.
- La formation des cadres du MINAGRI va durer 1 mois.

**Composante 3:**

- Mise en place de l’interprofession qui comprend les activités de création et d’appui à l’interprofession.

**Coût d’investissement des travaux routiers**

Désignation	Coût unitaire (millions FCFA/km)
<b>Entretien courant</b>	
– RB	1,8
– RT	1,6
– RR	1,6
<b>Entretien périodique</b>	
– RB	15,8
– RT	11,8
– RR	6,2
<b>Réhabilitation</b>	
– RB	115
– RT	15,2
– RR	10
<b>Construction</b>	
– RB	250
– RT	20
– RR	
Source: Ministère des Travaux Publics, 2002. RB: Route bitumée, RT: Route en terre, RR: Route rurale.	

#### Annexe 4: Fiche de culture

Année	Activités	Main d'œuvre	Matériel et produits (FCFA)	Total
N-1	Préparation du terrain	98 000	113 000	211 000
N	Mise en place	48 750	289 500	338 250
N+1	Entretien	48 000	0	48 000
N+2	Entretien	46 500	0	46 500
N+3	Entretien	46 500	0	46 500
<b>Total</b>				<b>690 250</b>

Source: Revue du secteur rural. Etudes complémentaires sur la relance de la filière palmier à huile. CIRAD, IRAT, IITA, FAO.

N.B.: Ce tableau a été inspiré du *Programme de développement des palmeraies villageoises*. L'inventaire des tâches respecte strictement les normes techniques de mise en place d'un hectare de palmeraie.

Rubriques	Charges FCFA/ha	Produits	Recettes
Achat engrais et entretien (défrichage et nettoyage)	50 000	Huile de palme vendue	800 000
Récolte	50 000		
Transformation (extraction d'huile)	200 000		
Transport auprès de l'unité d'extraction locale (estimation)	50 000		
<b>Total</b>	<b>350 000</b>		<b>800 000</b>
<b>Marge brute</b>	<b>450 000 FCFA</b>		

N.B.: A partir des rapports CIRAD/IRAD/MINAGRI/BM de 2002 et du Programme de développement des palmeraies villageoises un ha de palmeraie est supposé produire en moyenne 2 000 litres d'huile de palme à partir de la 10<sup>e</sup> année. Le prix de vente moyen de l'huile étant fixé à 400 FCFA/litre.